

## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du dix-neuf Septembre deux mil vingt deux

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	CDC2022040	Avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre - Val de Loire, le Pays Loire Val D'Aubois et les Communautés de communes qui le constituent  Vote à l'unanimité
2	CDC2022041	Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes  Vote à l'unanimité
3	CDC2022042	Demande de retrait du syndicat mixte de la Communauté de Communes des Bertranges  Vote à l'unanimité
4	CDC2022043	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement. (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)  Vote à l'unanimité
5	CDC2022044	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2021  Vote à l'unanimité
6	CDC2022045	Avis concernant le PLUi de la CDC Terres du Haut Berry  Vote à l'unanimité
7	CDC2022046	Décision modificatives -Budget Général  Vote à l'unanimité
8	CDC2022047	Plafonnement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères Vote à la majorité
9	CDC2022048	Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants Office du Tourisme du Pays de Loire Val d'Aubois  Vote à l'unanimité
10	CDC2022049	FPIC 2022  Vote à la majorité

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : POLICARD Philippe

**CDC2022040 – Avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre - Val de Loire, le Pays Loire Val D'Aubois et les Communautés de communes qui le constituent**

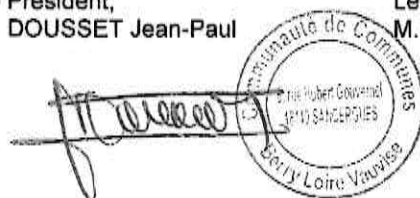
*Monsieur Le Président donne lecture de l'avenant N°2  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver l'avenant N°2 de la convention relative la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre – Val de Loire, Les Communautés de Communes Berry Loire Vauvise, Pays De Nérondes, Portes Du Berry Entre Loire Et Val D'aubois, Les Trois Provinces Et Le Syndicat Mixte Du Pays Loire Val D'aubois.*
- D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En CDC le 20/09/2022  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire,  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022040-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : POLICARD Philippe

**CDC2022041 – Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes**

*Monsieur Le Président indique que dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Roger Martin du Gard de Sancergues, il convient de signer un avenant concernant la prise en compte des coûts engendrés par les volumes horaires d'utilisation des équipements sportifs.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver l'avenant N°4 de la convention relative la mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Roger Martin du Gard de Sancergues et ses annexes 1 et 2 ;*
- D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

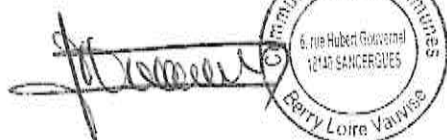
En CDC le 20/09/2022

Le Président

M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire,

POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 016-200032514-20220919-CDC2022041-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	20

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : POLICARD Philippe

**CDC2022042 – Demande de retrait du syndicat mixte de la Communauté de Communes des Bertranges**

*Vu la délibération du Conseil communautaire des Bertranges en date du 20/05/2021, demandant à l'unanimité, son retrait du syndicat mixte, et communiquée le 22/06/2021 ;*

*Vu le courrier du Pays Loire Val d'Aubois adressé à cette intercommunalité le 15/10/2021, l'invitant à se conformer à l'article L.5211-39-2 du CGCT dans le cadre de sa démarche,*

*Vu la note d'incidence relative à la demande de retrait de la communauté des Bertranges telle qu'adressée au Pays Loire Val d'Aubois le 03/06/2022*

*Vu la délibération N°1048/2022 du 09/07/2022 du comité syndical du Pays Loire Val D'Aubois,*

*Entendu le rapport du président,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Accepte la sortie de la Communauté de Communes des Bertranges du Syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, ainsi que la modification du titre 1 et de l'article 1 des statuts de l'établissement.*
- Conditionne l'effectivité de ce retrait au versement de la soule des emprunts conformément à la note d'incidence rédigée par la Communauté de communes des Bertranges*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

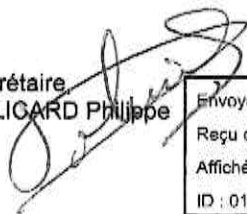
En CDC le 20/09/2022

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire

M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le 21/09/2022
ID : 018-200032514-20220919-CDC2022042-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVAUULT André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : POLICARD Philippe

**CDC2022043 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;*

*Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;*

*Le Conseil Communautaire ; sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;*

*- D'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.*

*Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.*

*- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.*


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

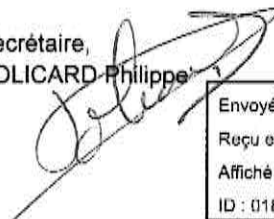
Pour copie conforme :

En CDC le 20/09/2022

Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire,  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022043-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVAUULT André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : POLICARD Philippe

**CDC2022044 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2021**

*M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.*

*Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.*

*Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).*

*Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

- ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

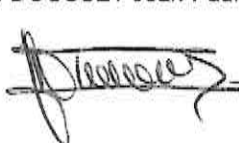
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

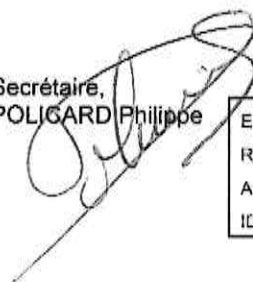
En CDC le 20/09/2022

Le Président

M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire,  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022044-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents :** M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es) :** Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOU Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire :** POLICARD Philippe

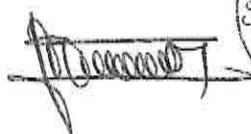
**CDC2022045 – Avis concernant le PLUi de la CDC Terres du Haut Berry**

*Monsieur Le Président présente la version arrêtée par délibération du 31 mars 2022 du projet de Plan local d'Urbanisme intercommunal de la CDC Terres du Haut Berry sachant que chaque conseiller communautaire a été destinataire du le lien de téléchargement des pièces constitutives du dossier.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En CDC le 20/09/2022  
Le Président  
M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022  
Reçu en préfecture le 21/09/2022  
Affiché le 21/09/2022  
ID : 018-200032514-20220919-CDC2022045-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	21	29

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOU Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Excusé(s) : M. DEBONO Yves

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POLICARD Philippe

**CDC2022046 – Décision modificatives -Budget Général**

*Monsieur Le Président expose que la maison de santé étant initialement prévue dans les dépenses amortissables, les subventions y afférent ont également été mandatées sous un compte amortissable.*

*La maison de santé n'étant finalement pas amortissable puisque considérée comme bâtiment public, il convient de transférer ces subventions sous un compte non amortissable.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :*

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022046-DE



Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	
Compte 1311 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs amortissables - État et établissements nationaux  + 306 000,00  Compte 1312 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions +170 000,00  Compte 1313 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs amortissables – Départements +138 600,00  Compte 1318 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres +30 000,00	Compte 1321 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux  + 306 000,00  Compte 1322 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions +170 000,00  Compte 1323 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs non amortissables – Départements +138 600,00  Compte 1328 – Subventions d’investissement rattachées aux actifs non amortissables – Autres +30 000,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
 En CDC le 20/09/2022  
 Le Président  
 M. DOUSSET Jean-Paul




Le Secrétaire  
 POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022046-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19/09/2022**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	22

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 17
Contre : 5
Abstention : 8

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POLICARD Philippe

**CDC2022047 – Plafonnement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président évoque les dispositions de l'article 1522 II du Code général des impôts qui précisent les conditions dans lesquelles il peut être institué un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ce plafonnement permet ainsi de tenir compte de certaines situations spécifiques et éviter une disproportion manifeste entre le poids de la taxe et le service rendu. Le seuil du plafonnement à fixer ne peut être inférieur à deux fois la valeur locative moyenne communale sans pour autant excéder 4 fois. Au sein d'une même structure, le coefficient fixé pour le plafonnement est identique sur l'ensemble de son périmètre. Il s'applique ensuite à chaque valeur locative moyenne communale. Il en résulte donc un plafonnement différencié par commune des locaux d'habitation.

Considérant l'exposé de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur le taux de plafonnement à appliquer dans le cadre de la mise en place de la TEOM :

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité par 17 Pour ; 5 Contre (AUCLERC Thierry et son pouvoir à MOULINNEUF Christine, DUPREZ Thierry ; LE CAM Olivier et son pouvoir à METENIER Martine) 8 Abstentions (DEBONO Yves, MAZABRAS Jean-Claude, MENARD Francine, PASQUÉ Jean-François, POLICARD Philippe, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre)

- Décide d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le prévoit l'article 1522 II du Code général des impôts. Le seuil de plafonnement à appliquer est fixé à 2 fois la valeur locative moyenne communale.

- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier et permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En CDC le 20/09/2022

Le Président

M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire

M. POLICARD Philippe

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022047-DE

République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	30

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 30
Contre : 0
Abs abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 19/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
19/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVALT André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVALT André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal  
Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POLICARD Philippe

**CDC2022048 – Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants - Office du Tourisme du Pays de Loire Val d'Aubois**

*Monsieur Le Président informe le Conseil Communautaire que compte tenu de la création d'un Office de tourisme intercommunautaire sous la forme d'un établissement Public Industriel et Commercial porté par le Syndicat de Pays Loire Val D'Aubois il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :*

*Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :*

**Membres titulaires**

- VASICEK Monique (30 voix)
- de CHOULOT Etienne (30 voix)

**Membres suppléants**

- BOLNOT Yves (30 voix)
- VIGNEL Joël (30 voix)

*pour siéger à L'EPIC « Office de Tourisme du Pays de Loire Val d'Aubois » et représenter la Communauté de Communes de Berry Loire Vauvise.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En CDC le 20/09/2022  
Le Président  
M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 21/09/2022

ID : 018-200032514-20220919-CDC2022048-DE



République Française  
Département CHER  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	21

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 20
Contre : 1
Abstention : 9

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 21/09/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
21/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf Septembre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de COUY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 12/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 12/09/2022.

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe

**Absents (es) Excusés (es)** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, MM : DE CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MALLERON Dominique à M. CHAPELIER Bruno, SERVOIS Bertrand à M. DOUSSET Jean-Paul, VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POLICARD Philippe

**CDC2022049 – FPIC 2022**

*Monsieur le Président expose que l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale sur le secteur communal.*

*Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales.*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité par 20 Pour ; 9 Abstentions (AMIOT Jean-Christophe et son pouvoir à GARNAUD Aurélie, AUCLERC Thierry et son pouvoir à MOULINNEUF Christine, DEBONO Yves, DELAVault André, LE CAM Olivier et son pouvoir à METENIER Martine, PASQUÉ Jean-François) et 1 contre (VERNEAU Marie-Pierre) de conserver la répartition dite "de droit commun" concernant les prélèvements et d'opérer une répartition dite « libre » concernant le reversement des montants du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2022, excepté Beffes, Herry, Jussy-le-Chaudrier et Précy qui conservent le solde de droit commun comme inscrit dans les tableaux annexés à la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En CDC le 20/09/2022  
Le Président  
M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire  
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 21/09/2022  
Reçu en préfecture le 21/09/2022  
Affiché le 21/09/2022  
ID : 018-200032514-20220919-CDC2022049-DE

## FPIC 2022

### Répartition FPIC entre les communes

	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	solde définitif
Argenvières	- 5 466,00	- 5 466,00	5 412,00	-	- 54,00	- 5 466,00
Beffes	- 30 638,00	- 30 638,00	-	-	- 30 638,00	- 30 638,00
Charentonnay	- 3 850,00	- 3 850,00	3 816,00	-	- 34,00	- 3 850,00
Couy	- 4 005,00	- 4 005,00	5 554,00	-	1 549,00	- 4 005,00
Garigny	- 3 035,00	- 3 035,00	2 978,00	-	- 57,00	- 3 035,00
Groises	- 2 237,00	- 2 237,00	1 762,00	-	- 475,00	- 2 237,00
Herry	-	-	14 617,00	14 617,00	14 617,00	14 617,00
Jussy le Chaudrier	-	-	10 238,00	10 238,00	10 238,00	10 238,00
Lugny-Champagne	- 2 982,00	- 2 982,00	1 337,00	-	- 1 645,00	- 2 982,00
Précy	-	-	5 411,00	5 411,00	5 411,00	5 411,00
St Leger le Petit	- 4 338,00	- 4 338,00	5 102,00	-	764,00	- 4 338,00
St Martin des Champs	- 3 876,00	- 3 876,00	4 114,00	-	238,00	- 3 876,00
Sancergues	- 9 583,00	- 9 583,00	6 733,00	-	- 2 850,00	- 9 583,00
Sevry	- 1 089,00	- 1 089,00	576,00	-	- 513,00	- 1 089,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 71 099,00</b>	<b>- 71 099,00</b>	<b>67 650,00</b>	<b>30 266,00</b>	<b>- 3 449,00</b>	<b>- 40 833,00</b>

### Répartition FPIC entre EPCI et Communes

	Prélèvement			Reversement			Solde FPIC	
	Montant droit commun	Montant prélevement part EPCI (+30%) (au 2/3)	Montant prélevement part EPCI (+30%) (au 2/3)	Montant droit commun	Montant prélevement part EPCI (+30%) (au 2/3)	Montant prélevement part EPCI (+30%) (au 2/3)	Montant droit commun	Montant définitif
Part EPCI	- 40 854,00	- 53 110,00	- 28 598,00	13 994,00	18 192,00	9 796,00	- 26 860,00	10 524
Part Cnes	- 71 099,00	- 58 843,00	- 83 355,00	67 650,00	63 452,00	71 848,00	- 3 449,00	-40 833
Total	- 111 953,00	- 111 953,00	- 111 953,00	81 644,00	81 644,00	81 644,00	- 30 309,00	- 30 309,00